



05.55.00.60.07

mairie.pierrebuffiere@wanadoo.fr

Travaux et demande d'encombrement

A retourner au minimum 10 jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) avant le début du déménagement.
Les interventions importantes devront faire l'objet d'un rendez-vous sur site au minimum 15 jours avant le déménagement.

ENTREPRENEUR / PROPRIETAIRE / COLLECTIVITE

Demandeur :

Adresse :

SIRET :

Tél :

Fax :

Mail :

REALISATION DES TRAVAUX

Pour le compte de :

Adresse des travaux :

Nature des travaux :

Durée des travaux : jours dans la période du au

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

(Les demandes ne seront pas traitées en l'absence de ces pièces)

- Ces travaux ont fait l'objet d'une **PERMISSION DE VOIRIE** n°.....
- Photocopie de l'**AUTORISATION D'URBANISME** délivrée par le service de l'Urbanisme lorsque les travaux l'exigent
- **PLAN D'INSTALLATION** avec photos

VOS BESOINS (à remplir avec précisions)

Demande *initiale* N° autorisation initiale : ou *prolongation*

Type d'occupation <input type="checkbox"/> sur trottoir <input type="checkbox"/> sur stationnement /chaussée	Surface encombrement au sol			Quantité
	Longueur	Largeur	Hauteur	
Cabane de chantier				
Benne				
Camion				
Nacelle ou appareil de levage				
Stockage matériaux				
Echafaudage				
Matériel de chantier (préciser)				
Autres (préciser) :				

Accès à une voie piétonne : n° d'immatriculation

Commentaire

Infos droits de voirie : Délibération n° D2024-17 du 11/03/2024

Demande faite le :

Signature et cachet du demandeur

Demande
d'encombrement de
voie (PDF Ville)

Protection des données :

Les renseignements recueillis seront traités par la Commune de Pierre-Buffière sur le fondement légal de l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de traiter votre demande. Ils seront conservés pendant 5 ans maximum. En cas de refus, ils seront conservés jusqu'à la fin des délais légaux de recours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés (article 21 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD).

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre mairie par mail (mairie.pierrebuffiere@wanadoo.fr).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).